

MIEUX REAGIR

à Florensac

Jun 2009

RISQUES MAJEURS...

...Les bons réflexes !



inondation lente ou
inondation rapide



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



transport
de matières
dangereuses



canalisations
de matières
dangereuses



MOT DU MAIRE...

Pour "MIEUX REAGIR !"



Florensac a la chance d'avoir son territoire traversé par l'Hérault. Une chance pour nos terres et nos agriculteurs qui façonnent au quotidien notre paysage pour le rendre toujours plus productif et agréable. Cet avantage peut de temps à autre avoir son revers quand les pluies ne sont pas assez espacées dans le temps.

Nos anciens ont la mémoire des crues exceptionnelles, mais le risque peut venir d'ailleurs : transport de matières dangereuses sur l'autoroute, canalisations de gaz ... sont autant de facteurs de risques à appréhender.

Avoir conscience de ces risques, connaître leurs conséquences sur notre commune, c'est pouvoir anticiper la prise de mesures qui peuvent en réduire les effets.

J'ai souhaité que ce guide soit un véritable outil de sensibilisation destiné à mieux vous informer sur la commune où nous aimons vivre. Après sa lecture, vous pourrez mieux anticiper, prévenir et faire face à ces phénomènes exceptionnels auxquels nous pourrions être confrontés. Mais n'oublions jamais que les catastrophes naturelles ou technologiques ne sont pas seulement malchance ou fatalité. Au quotidien, il y a des choix à faire, des mesures à prendre pour que ne s'accroissent l'effet de serre, le réchauffement climatique, la montée des eaux ou pour que la sécurité et l'environnement ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la rentabilité financière.

Cela nous concerne tous les jours en tant que citoyens responsables dans nos implications.

Le Maire
Vincent GAUDY

PREVENIR...

Pour "MIEUX REAGIR !"

Depuis des décennies, voire des siècles, nous tentons de nous préserver des dangers naturels ou technologiques qui nous entourent.

Parce que le risque zéro n'existe pas, Monsieur le Maire, acteur incontournable de la sécurité civile communale, les élus et les services municipaux ont élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde et une campagne d'information**.

C'est dans ce cadre que "Mieux réagir" a été réalisé, pour vous prévenir des risques majeurs présents sur notre commune, vous informer des moyens d'alerte et des attitudes à adopter face aux situations de crise.

Le Plan Communal de Sauvegarde

■ Le PCS, approuvé par le Conseil Municipal et déposé en Préfecture, est destiné à structurer les moyens communaux en cas d'évènement majeur afin d'en limiter les effets, et préserver les personnes, les biens et l'environnement. Il est un outil opérationnel à disposition du Maire, et permet de se préparer et faire face à d'éventuels accidents ou catastrophes.

Maillon essentiel dans l'organisation de la sécurité civile locale, il s'intègre dans un dispositif comprenant plusieurs niveaux dont le plan départemental ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et a pour rôle : l'alerte et l'information des populations, l'appui aux services de secours, le soutien des populations (hébergement, ravitaillement...), l'information des autorités...

■ Il est consultable en Mairie et sur le site officiel de Florensac



www.ville-florensac.fr

Les risques majeurs à Florensac

■ Confrontation entre évènement potentiellement dangereux, à savoir l'aléa, et enjeux humains, économiques, ou environnementaux, le risque peut être naturel (crues de l'Hérault ...) ou technologique (rupture de barrage, émanation de substances chimiques suite à un accident de transport...).

La préfecture de l'Hérault a mis en évidence pour le territoire de Florensac les risques d'inondation rapide ou lente, de retrait-gonflement des argiles, et de transport de matière dangereuse.



inondation lente ou inondation rapide



mouvements de terrains liés à la sécheresse



transport de matières dangereuses



canalisations de matières dangereuses

L'ALERTE...

Pour "MIEUX REAGIR !"

Comment reconnaître l'alerte ?

■ Une alerte générale est lancée en cas de menace grave, de l'existence d'un accident majeur, ou d'une catastrophe par les moyens suivants :

- **La sirène.**
- **La circulation de véhicules communaux sonorisés,** indiquant les mesures à suivre.
- **Les appels téléphoniques via "GEDICOM",** pour les personnes situées dans les zones inondables.

■ **DEBUT de l'alerte :**

- **25 secondes** de mise en marche de la sirène, suivi de **15 secondes d'arrêt**, **25 secondes** de marche, **15 secondes d'arrêt**, se terminant par **25 secondes** de marche.

■ **FIN de l'alerte :**

- Une émission en continu de la sirène pendant **100 secondes.**

Pour s'assurer du bon fonctionnement de la sirène, cette dernière est testée chaque dernier mercredi du mois à 11h.



« **LE PACK** »
SECURITE
à préparer
chez soi

Radio à piles, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

LES BONS REFLEXES...

Pour "MIEUX REAGIR !"

A faire...

■ **Mettez-vous à l'abri**

Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez tout (fenêtres, portes), mettez-vous en hauteur en cas d'inondation.



■ **Coupez le gaz et l'électricité**

Afin d'éviter toute explosion et court-circuit.



■ **Ecoutez la radio**

France bleu Hérault vous informera sur le suivi de la situation et diffusera les messages des autorités (fréquence 101.1 ou 100.6).



A ne pas faire...

■ **N'allez pas chercher les enfants à l'école**

Les enseignants les mettront en sécurité. Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



■ **Ne téléphonez pas**

Libérez les lignes pour les secours.



■ **Pas de flamme et d'étincelle**

En cas d'émanation de produit toxique vous pourriez provoquer une explosion.



N'oubliez pas...

LES BONS REFLEXES...



informez-vous



soyez vigilants

LE RISQUE D'INONDATION...

Pour "MIEUX REAGIR !"



Les routes d'Agde et Marseillan
lors des inondations
du 19 décembre 1997

De par sa situation, Florensac a toujours vécu au rythme des caprices de l'Hérault. Les eaux de ruissellement, qui descendent des coteaux, ont également longtemps été redoutées des habitants.

Pour se préserver de ces inondations plusieurs ouvrages ont été réalisés dont une digue de ceinture à l'ouest du village, construite à la fin du XIX^e siècle et récemment rénovée, un réseau de récupération des eaux pluviales largement renforcé ces 30 dernières années et dont l'ouvrage le plus visible est le bassin aménagé en parcours sportif, lieu de promenade de nombreux Florensacois.

Malgré tous ces efforts destinés à épargner les personnes, leurs biens, et les précautions prises pour maintenir ces structures, les risques naturels et technologiques restent présents.

■ Le risque naturel :

Les crues de l'Hérault se traduisent fréquemment sur notre commune par un débordement du fleuve et l'inondation de la plaine. Ce phénomène se produit principalement de septembre à avril, et plus particulièrement en automne avec pour origine les "orages Cévenols".

Ces inondations peuvent perturber la circulation et l'accès à la commune par les routes de Saint-Thibéry et Castelnau-de-Guers, plus rarement pour les routes d'Agde et Marseillan.

■ Le risque technologique :

Si la probabilité de rupture d'ouvrages tels que le barrage du Salagou et des Olivettes, ou de la digue de ceinture, est quasi nulle, ces risques existent et sont intégrés dans les différents plans de préventions ou de sauvegarde.

LE RISQUE D'INONDATION...

Pour "MIEUX REAGIR !"

■ Après l'inondation

Aérez les pièces de votre habitation et désinfectez-les.

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.

Chauffez dès que possible.



BON A SAVOIR

■ Même en cas de crue de faible ampleur, les inondations peuvent perturber la circulation et l'accès à la commune par les routes de Saint-Thibéry et Castelnaud-de-Guers, plus rarement pour les routes d'Agde et Marseillan. Si ces accès sont interdits à la circulation, ne courez aucun risque et orientez-vous vers l'aire de service de l'autoroute (prendre l'avenue des Vendanges qui longe la cave coopérative et continuer sur 400 m jusqu'à l'autoroute). La police municipale vous remettra un ticket qui vous permettra de rejoindre le péage de Agde-Pézenas.

■ Horaires d'ouverture de l'aire de service de l'autoroute en cas d'inondation dans les deux sens de circulation :

- de 7h00 à 9h00 et de 12h00 à 12h30,
- de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 17h30.



La partie rayée représente la zone urbanisée

En bleu clair zone inondable

En bleu foncé zone protégée par la digue

La carte détaillée est consultable en mairie

LES BONS REFLEXES... En cas d'alerte,



informez-vous



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



écoutez la radio



montez à l'étage

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5

LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES...

Pour "MIEUX REAGIR !"



Un arrêté de catastrophe naturelle lié aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur Florensac a été pris en avril 2002 pour une période allant du 1^{er} mars 1998 au 30 juin 1999

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles, bien que non dangereux pour l'homme, peut engendrer des dégâts importants et coûteux sur les bâtiments. En période de sécheresse, les sols argileux se rétractent occasionnant des tassements différentiels. A contrario, durant les périodes humides, l'argile se charge en eau et gonfle.

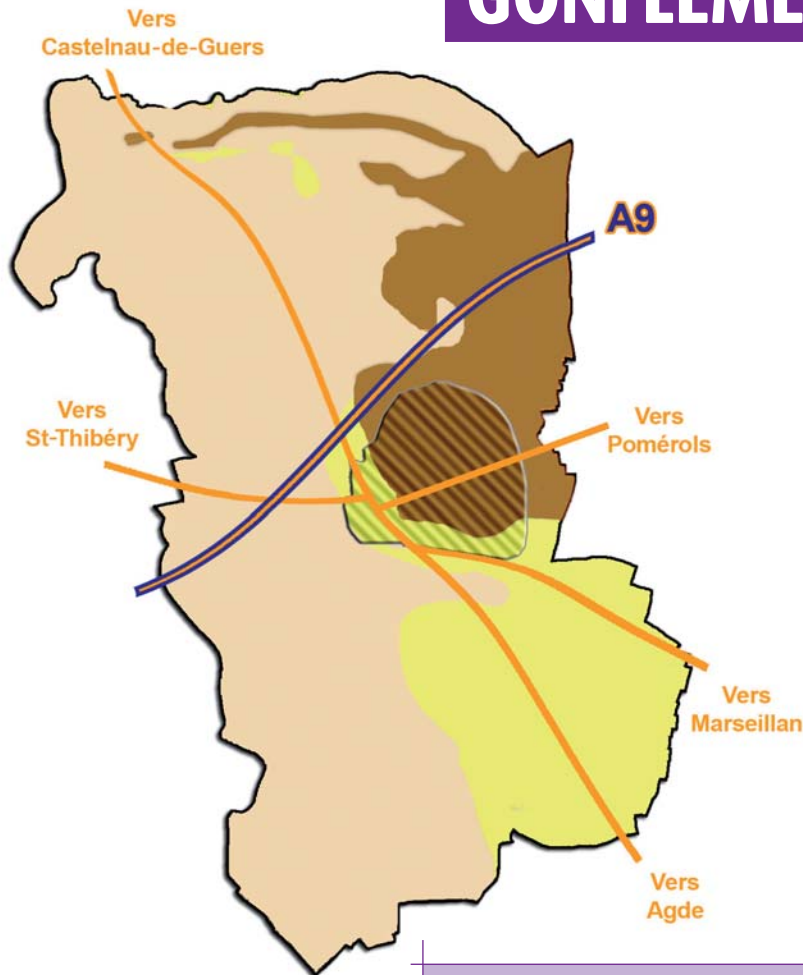
■ Quelles sont les conséquences ?

Ce phénomène se traduit par l'apparition de fissures sur les bâtiments, souvent obliques, passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures. Les désordres se manifestent aussi par des décollements entre éléments jointifs (garages, perrons, terrasses), ainsi que par une distorsion des portes et fenêtres, une dislocation des dallages...

■ Les mesures préventives :

Si vous avez un projet de construction, une étude de sol vous sera utile pour déceler la présence d'argile sur votre parcelle. Des techniques de construction et quelques règles préventives bien connues des professionnels du bâtiment vous permettront sans surcoût majeur d'éviter tout sinistre lié au retrait gonflement des argiles.

LE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES...



Pour “MIEUX REAGIR !”

La partie rayée représente la zone urbanisée

En jaune zone d'aléas faible

En marron foncé aléas moyen à fort

En marron clair aléas nul

BON A SAVOIR

■ Pour que le sinistre soit couvert au titre de la garantie “catastrophes naturelles”, il faut que l’agent naturel en soit la cause directe. L’état de catastrophe naturelle, ouvrant droit à la garantie est constaté par un arrêté interministériel qui détermine les zones et les périodes où s’est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages couverts par la garantie. Pour que cette indemnisation s’applique, les victimes doivent avoir souscrit un contrat d’assurance garantissant les “dommages” aux biens.

La carte des aléas détaillée est consultable en mairie et sur le site



www.argiles.fr



informez-vous



soyez vigilants

LES BONS REFLEXES...

- S’informer des risques avant d’entamer une construction.
- En cas de dégâts importants et de danger sur une construction informer les autorités.

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES...

Pour "MIEUX REAGIR !"



Sur les routes ou par les canalisations, le Transport de Matières Dangereuses fait l'objet de réglementations rigoureuses.

La commune de Florensac est concernée par le risque lié au Transport de Matières Dangereuses de par sa proximité avec l'autoroute, sa traversée par des départementales et la circulation de gaz via des canalisations souterraines.

■ Les mesures de précautions :

Les TMD font l'objet de réglementations très rigoureuses tant sur la construction et le contrôle des citernes que sur la formation du personnel de conduite ou la signalisation des matières transportées pour une meilleure efficacité des secours.

D'importants ouvrages destinés à préserver l'environnement et les eaux de la plaine de l'Hérault en cas d'accident sur l'autoroute ont été réalisés sur notre territoire.

La canalisation de gaz exploitée par la société GRT Gaz qui traverse le territoire de Florensac, fait l'objet d'une surveillance aérienne et terrestre très rapprochée.

■ Vous projetez des travaux au-dessus d'une canalisation de gaz

Ne réalisez jamais de travaux de terrassement sans vous rendre préalablement en mairie. Pour des raisons évidentes de sécurité, toute intervention doit être précédée d'une demande auprès des services compétents de GRT Gaz. La canalisation est repérée tout au long de son cheminement par des bornes jaunes. Elle traverse les zones urbanisées de Florensac par les voies suivantes : avenue de la Roseraie, chemin des Usines, chemin du Marcadal, chemin de Saint-Martin...

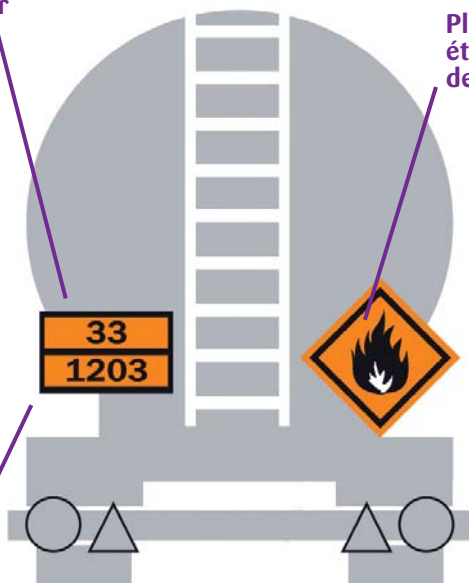
LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES...

Pour "MIEUX REAGIR !"

*Un risque « mobile »...
sur les routes,
par les canalisations de gaz*

N° d'identification
du danger

Plaque
étiquette
de danger



N° d'identification
de la matière

VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT



informez
les autorités

■ Eloignez-vous du danger, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 sur un téléphone portable en indiquant la zone, le nombre de victimes, le code danger (dans le cas d'un accident de la route, code présent sur les plaques jaunes à l'arrière des camions).

LES BONS REFLEXES... En cas d'alerte,

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



soyez vigilants



mettez-vous
à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme


EN SAVOIR PLUS ...

Pour "MIEUX REAGIR !"

■ Mairie de Florensac

Avenue Jean Jaurès
34510 Florensac
Tél. : 04 67 77 00 15
Fax : 04 67 77 86 11
 www.ville-florensac.fr

■ Préfecture du l'Hérault

Place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2
 www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

■ Sous-préfecture de Béziers

Boulevard Edouard Herriot
BP n° 742
34 526 BEZIERS Cedex

■ Portail national de la prévention des risques majeurs

 www.prim.net

Numéros utiles

Mairie de Florensac	04 67 77 00 15
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Numéro Européen des secours (et téléphone mobile)	112
Urgence dépannage électricité	0 810 333 034
Urgence dépannage gaz	0810 433 034

REALISATION : Mairie de Florensac : Avenue Jean Jaurès - 34510 Florensac accueil@ville-florensac.fr • Directeur de publication : Vincent Gaudy
Crédits photos : Mairie de Florensac • Conception & Impression : Point Graphic - Tél. 04 67 48 61 42 • Tirage : 2400 exemplaires - Juin 2009
Distribution : Les services techniques communaux • Remerciements à toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de cette brochure.